

## Je compare les fournisseurs

Je peux changer de fournisseur à tout moment. Quand je souscris un nouveau contrat, le précédent est automatiquement résilié. Je recevrai une facture de clôture à la fin de mon ancien contrat.

Il existe plus de 30 fournisseurs et chacun propose plusieurs offres !

Pour faire mon choix, il y a d'autres critères que le prix :

- La façon de recevoir la facture : par mail ou papier.
- La possibilité d'avoir un service client facilement joignable par téléphone.
- La possibilité de choisir mon jour de prélèvement (c'est une offre payante chez certains fournisseurs).
- L'envie de soutenir un fournisseur qui encourage les énergies renouvelables, reconnaissable au label VertVolt.



Je prends le temps de comparer, de réfléchir, de demander des devis, d'appeler les fournisseurs sans souscrire immédiatement.

- À la souscription, certains fournisseurs réclament un dépôt de garantie.
- Des frais peuvent être appliqués en cas de rejet du paiement.
- Les assurances sur les contrats d'énergie (impayés, dépannage...) ne sont pas toujours utiles. Je peux les arrêter immédiatement en appelant mon fournisseur.
- Certains fournisseurs appliquent des frais de résiliation du contrat ou des assurances pendant une période d'engagement minimum.



Toutes mes aides sur l'eau, l'électricité et le gaz sur : [metropole.nantes.fr/energie](http://metropole.nantes.fr/energie)



# COMMENT CHOISIR MON CONTRAT D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ ?

Le montant de ma facture d'énergie dépend de ma consommation et du contrat choisi.



# Je compare les contrats

J'identifie les énergies dans mon logement : électricité et/ou gaz.

Si j'ai du gaz et de l'électricité, je peux avoir deux contrats chez le même fournisseur ou chez deux fournisseurs différents.

Je vérifie si le chauffage et/ou l'eau chaude sont compris dans mes charges locatives.

Il existe un site officiel du service public pour comparer les contrats de façon neutre : [comparateur-offres.energie-info.fr](http://comparateur-offres.energie-info.fr)



Attention au démarchage et aux sites de comparateurs commerciaux !

Ma consommation est calculée en kilowattheure (kWh). Attention, je ne compare pas selon les mensualités proposées ! Pour comparer, je regarde pour chaque offre le prix du kilowattheure (kWh) et le prix de l'abonnement en toutes taxes comprises (TTC).

Données à demander au fournisseur ou à retrouver sur le site du Médiateur de l'énergie.

Ma consommation annuelle estimée ou de l'année dernière : ..... kWh

exemple

Date, nom du fournisseur et de l'offre	Prix du kWh (€ TTC/kWh)	Prix de l'abonnement annuel (€ TTC/an)	Coût annuel estimé (€ TTC/an)
04/07/2025 Fournisseur 1, offre électricité 1.	0,20 €	186 €	1 500 €

J'appelle une à deux fois par an mon fournisseur pour savoir s'il a un contrat moins cher à me proposer.

# Je comprends les différentes offres et options

Il existe différents types d'offres :

**L'offre à tarif réglementé de vente (TRV- seulement pour l'électricité) :**

Le prix du kilowattheure est fixé par les pouvoirs publics. Il change une à deux fois dans l'année. Ce tarif existe chez un seul fournisseur, c'est le tarif bleu EDF.

**Les offres de marché (pour l'électricité et le gaz) :**

→ **Soit à prix fixe** : un prix est fixé pour 1, 2 ou 3 ans selon la durée du contrat.

Attention à la fin du contrat : je regarde les nouveaux tarifs et les compare avec d'autres offres.

→ **Soit à prix indexé** où le prix varie selon l'évolution :  
- du tarif réglementé de vente (TRV) deux fois par an  
- du prix repère pour le gaz fixé par la commission de régulation de l'énergie (CRE) tous les mois  
- des prix du marché tous les mois

Il existe plusieurs tarifs et options (seulement pour l'électricité) :

**Tarif de base :**

Le prix du kilowattheure est toujours le même, quel que soit le jour ou l'heure.

**Tarif à prix différenciés :**

Le prix du kilowattheure est plus ou moins cher selon des moments de la journée (ex : heures creuses/heures pleines) de la semaine ou de l'année (ex : saison haute/saison basse).

